Arrondissement de MONS

Commune de MONS



Fabrique de l'église

SAINT-GHISLAIN

à

VILLERS-SAINT-GHISLAIN

Numéro de Fabrique: 85013

BUDGET

POUR L'EXERCICE 2021

Transmettre aux autorités de tutelle en CINQ exemplaires

(6 pour les F.E. situées sur plusieurs communes)

Trésorier:

Nom: LOSSEAU Etienne

Adresse : Avenue du Charbonnage, 17 à 7021 Havré

Téléphone: 065 87.38.67

Adresse e-mail: losseauetienne@hotmail.com

Le Secrétaire,

Le Président,

Reçu à l'Administration Communale de MONS, le.....

et transmis à l'Évêché de TOURNAI, le

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

28-08-22

OBSERVATIONS DU TRÉSORIER ET DU CONSEIL DE FABRIQUE MOTIFS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS

- Justification des dépenses reprises aux articles 1 à 15 dont le montant est supérieur à l'exercice pénultième.

- Justification des dépenses reprises aux articles 16 à 26 : base horaire (en 40ème).

- Justification des travaux d'entretien.

Els. 10ges suivointes

- Ju lication des travaux extraordinaires.

NOTES:

- 1. Au budget, il ne doit rien être porté à l'article 19, le reliquat de ce compte étant compris éventuellement dans la recette article 20.
- 2. Le déficit du compte est porté de deux en deux ans à l'article 51 des dépenses.
- 3. Un budget ne peut être dressé en déficit.

CALCUL DE L'EXCÉDENT PRÉSUMÉ (Budget 2021)

Adaptionner

Additionner	
- Reliquat du compte de l'exercice 2019	3 008,08
- Boni du budget de l'exercice antérieur (2020)	0,00 0,00
- Solde de subsides à recevoir des exercices pentitientes et anterioris à co dermoi	0,00
- L'article 52 (déficit présumé de l'exercice antérieur) repris éventuellement sur le budget 2020	183,43
Soustraire	
- Déficit du budget de l'exercice antérieur, soit 2020	0,00
- L'article 20 (excédent présumé de l'exercice antérieur) repris sur le budget 2020	0,00
Total de la prévision :	3 191,51

- à inscrire à l'article 20 des recettes si le résultat est positif.
- à inscrire à l'article 52 des dépenses si le résultat est négatif.

Observations relatives à l'élaboration du budget 2021

Générales

Nous basons nos chiffres 2021 sur les comptes de 2019 et appliquons dans la plupart des cas une hausse maximum annuelle de 2 % et, là où en 2019, nous n'avions rien dépensé (parce que pas nécessaire), nous reprenons les provisions habituellement budgétisées.

On a essayé (comme toujours d'ailleurs) de réduire au maximum les dépenses de chaque poste.

Cette année cependant, nous devons absolument remplacer le système de volée des cloches et terminer sans doute de renouveler les chasubles du prêtre (poste qui n'avait fait l'objet de la moindre dépense depuis au moins 15 ans (c-à-d date de mon entrée comme trésorier) et peut-être beaucoup plus d'ailleurs ...

Comme d'habitude, quoiqu'il en soit, nous ne dépenserons l'argent que si absolument nécessaire et après accord de la Ville. Gestion de bon père de famille.

Relatives aux différents articles

Articles de recettes.

Art. 15 et 16 : prévisions pour le moins « dans l'inconnu ». Le nouveau système mis en place qui nous demande de prévoir le nombre d'inhumations et de mariages dans une petite paroisse comme la nôtre relève de la voyance... Extrêmement variable d'une année à l'autre! Nous prenons comme référence une moyenne des années précédentes.

Art. 17: l'intervention communale demandée cette année est dans la moyenne des années précédentes malgré la demande « inhabituelle » concernant les cloches.

Art. 18a: tient compte des chiffres fournis par l'UCM mais adaptés sur base des chiffres passés et en cours en ce qui concerne l'ONSS ouvrier.

Articles de dépenses.

Art.1 à 4 : Dans la moyenne des années précédentes et selon les besoins absolus.

Art. 5 et 6a et b : Chiffres basés sur les moyennes des années précédentes.

Art. 9, 10, 11, 14 et 15 : retour à la normale. Et comme d'habitude ne sera utilisé que si absolument nécessaire. Ce qui a bien été le cas en 2019 puisqu'aucune dépense pour les art. 9 et 10 n'ont été effectuées alors.

Art. 12: Comme évoqué ci-dessus, suite et bientôt fin du renouvellement entre autre des chasubles du prêtre.

Art. 17, 19, 26, 50a et 50c: Correspondent aux chiffres fournis par l'UCM pour 2021.

Art. 20: Trois remplacements annuels sont dans la normale.

Art. 27 et 30 : Retour aux montants habituels qui ne sont dépensés que si besoin, c-à-d qui évitent de devoir payer beaucoup plus pour des réparations bien plus importantes ... Mieux vaut prévenir que guérir.

Art.33: Ce n'est pas la première fois que l'on budgétise certaines sommes pour ce poste mais ces crédits ont, ces deux dernières années été dépensés pour d'autres réparations imprévues et plus urgentes (en 2020, pour des réparations de toiture suite à un orage assez violent).

Cette fois, une réparation nécessaire a mis encore plus en évidence la vétusté du système et la nécessité de son remplacement de la volée des cloches (cfr. le devis retenu ci-annexé).

Art. 45 et 46: Retour « à la normale ».

Art. 48, 50d, 50e, 50f, 50g, 50h et 50k: chiffres fournis par l'évêché ou indexation.

Art. 50 j: Essentiellement des frais bancaires que je ne sais pas où imputer ailleurs.

Art. 501: En réalité, le coût annuel de l'hébergement de l'adresse mail officielle de la Fabrique (en lien avec la facturation électronique : plateforme Mercurius. Il s'agit apparemment d'une obligation légale).



Fabrique d'Eglise - Budget Année 2021

1. Domiées du calcul

Articles	Nom Prénom	Rémunération ordinaire annuelle	PFA	Double pésule
19.Organiste 5 h. Date début quinquennale: 01/01/1999 Quinquennale: 4 Employé	DEFECHE, Claire Marie	4.239	353,25	324,99
26.Autres travailleurs 2 h. Date début quinquennale: 01/11/2003 Quinquennale: 3 Ouvrier	BENITEZGUERREI Dolores	928,41	0	0
17.Sacristain 4 h. Date début quinquennale: 01/11/2003 Quinquennale: 3 Employé	BENITEZGUERREI Dolores	2.637,6	219,8	202,22

Taux de cotisations

Par l'employeur	Taux
Régime ouvrier	30.7 %
Régime employé	25.13 %
Cotisation vacances	10.27 %

Par le travailleur	Taux
Régime ouvrier	13.07 %
Régime employé	13.07 %

Page 2

2. Dépenses

Rémunérations brute par article

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
17.Sacristain	2.637,6	2.690,36
26.Autres travailleurs	928,41	946,98
19.Organiste	4,239	4.323,78

(1) Montants calculés en fonction des barèmes de l'année en cours.
(2) Montants du point (1) majorés à 2,00 % en prévision des probables indexations futures (à reprendre dans le budget).

Article 50: autres dépenses ordinaires

A) Charges ONSS + secrétariat social + précompte + cotisation spéciale

1. ONSS Employeur	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
Régime employé	1.872,1	1.909,54
Régime ouvrier	307,82	313,98
2. ONSS Travailleur		
Régime employé	1.037,33	1.058,08
Régime ouvrier	131,05	133,67
3. Frais secrétariat social		
Occupation de 2 travailleurs	755,71	770,82
4. Précompte professionnel	0	0
5. Cotisation spéciale	0	0
Total Article 50 A)	4.104,01	4.186,09

B) Avantages sociaux employés

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
Prime de fin d'année	573,05	584,51
Double pécule de vacances	527,21	537,75
Total Article 50 B)	1.100,26	1.122,26

Page 3 MM180194/117728



C) Avantages sociaux ouvriers

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
Cotisation vacances	102,98	105,04
Total Article 50 C)	102,98	105,04

3. Recettes

Article 18: autres recettes ordinaires

A) Charges sociales = quote-part travailleurs

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation	
Somme des rubriques 2 et 5 de l'article 50 A	1.168,38	1.191,75	

B) Précompte professionnel

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indéxation
Rubrique 4 de l'article 50 A	0	0

Page 4



CLOCHES . HORLOGES DE TOUR . CARILLONS MONT DU CARILLON, 39 - B-6927 TELLIN (Belgique)

> Fabrique d'Eglise Saint-Ghislain C/O Monsieur QUAGHEBEUR Rue de la Ferme Lacroix, 16 7031 VILLERS-SAINT-GHISLAIN

> > Tellin, le 6 août 2020.

Nos réf.: C089/20

Mesdames, Messieurs.

CONCERNE: installation campanaire - église de VILLERS-SAINT-GHISLAIN.

Suite à notre dernière visite, nous nous permettons de vous faire parvenir une offre de prix pour la remise en ordre de votre installation campanaire.

CONSTATATIONS

Le système de volée de la cloche est très vétuste et ne fonctionne plus correctement. Le régulateur de volée est usé, ses réglages sont incertains et peu fiables.

Ci-après, nous vous proposons la remise en ordre de l'installation.

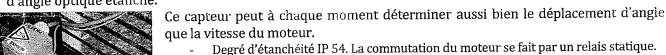
OFFRES DE PRIX C089/20

Livraison et pose de:

Une machine de volée électronique MOVOTRON COMPACT

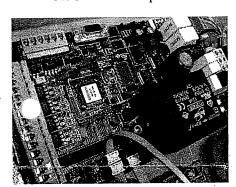
avant les caractéristiques suivantes :

- dosage précis de la puissance de démarrage ayant pour but de réduire les efforts transmis à la structure et par la même occasion à la maçonnerie,
- réglage très précis de l'amplitude de volée,
- freinage des cloches et arrêt progressif, pas de pièce mécanique en mouvement, contacteurs de fin de course électroniques, moins d'usure, réglages constants et imperturbables, pas de parasite dans la sonorisation....
- Un moteur de volée triphasé doté d'une puissance adaptée au poids de la cloche et équipé d'un capteur d'angle optique étanche.



- La protection du moteur se trouve dans un coffret, degré d'étanchéité IP 65.
- Châssis de montage pour le moteur en acier galvanisé à chaud.
- Nouvelle chaîne de volée et nouveau pignon pour la chaîne.
- Les câbles électriques nécessaires.
- Mise au point et intonation de volée.
- L'équipement électronique est conforme aux normes CE, en particulier ce qui concerne la EMC (Compatibilité électromagnétique): EN 50081 - EN 50082 - EN 50022.





- La force exercée sur le bâti de la cloche au démarrage est réduite au minimum, par le réglage optimal de la puissance de mise en route du moteur.
- L'angle de volée adéquat est obtenu par un contrôle électronique en fonction de la température ambiante et de la résistance des chaînes et des roulements.
- Une frappe parfaitement dosée du battant est obtenue dans les deux sens, de sorte que le battant frappe avec la même force à gauche et à droite, nonobstant les brusques variations des températures.
- Il y a un limiteur de niveau électronique grâce auquel la cloche ne dépasse jamais son angle de volée initialisé.
- Le moteur se met automatiquement en sécurité en cas de détection d'anomalies mécaniques.

Dans le prix, les appareils suivants sont compris :

- Un moteur MOVOTRON avec capteur optique pour la cloche.
- Un nouveau coffret pour le microcontrôleur de gestion.
- 1 relais électronique de commande du tinteur intégré.

Pour le montant total de 2475.00 € + T.V.A. soit 2994.75 € TVAC



RECETTES DE LA FABRIQUE

		Sommes portées	Allocations inscrites au budget	Anocations modified par		-	
NAT	TURE DES RECETTES	au compte de 2019 2	de 2021 par la Fabrique	le chef diocésain	le Collège Provincial 5	Observatio 6	
СНА	PITRE I - Recettes ordinaires						
1. Loyers de maison	s						
2. Fermage de biens	en argent					_	
3. Fermages en natu	re, évaluation en argent					_	
4. Rentes foncières e	en argent					_	
5. Rentes en nature,	évaluation en argent						
6. Revenus des fond	ations, rentes						
7. Revenus des fond	ations, fermages et maisons					_	
8. Intérêts de fonds p	placés sur hypothèque					_	
9. Intérêts en rentes	sur l'Etat					_	
10. Intérêts à la Cais	se d'Epargne						
11. Intérêts des fond	s placés en d'autres valeurs					_	
12. Coupes de bois						4	
13. Produits du cime	etière, vente d'herbes, etc					_	
14. Produits des cha	ises, bancs, tribunes					-	
15. Produits des tror	ncs, quêtes, oblations	117,43	110,00			-	
 Droits de la fabr funèbres et les r 	ique dans les inhumations, les services mariages	100,00	120,00				
17. Supplément de l	a commune pour les frais ord. du culte	20 282,91	20 825,99	20 685,45		_	
18. Autres recettes of 18a. Quote-part	ordinaires: des travailleurs dans cotisations ONSS	972,41	1 000,00				
18b. Précompte	professionnel retenu à la source					_	
18c.						_	
18d.							
18e.						_	
	TOTAL des recettes ordinaires	21 472,75	22 055,99	21915,45			
CHAPIT 19. Reliquat du com	RE II - Recettes extraordinaires	2 214,16					
-	né de l'exercice courant (2020)	2211,10	3 191,51	3332,00			
21. Emprunts	ne de rexercice comant (2020)		0 101,01	9.3.2.3		-	
	coupes extraordinaires, etc					1	
23. Remboursement	•						
24. Donation, legs							
	rdinaires de la commune						
	rdinaires de la province						
27. Subsides extraor						_	
28. Autres	idinanes de la X. W.						
28a. Solde de su	ibside ordinaire reçu dans les limites du compte					_	
	ıbside extraord, reçu dans les limites du compte						
28c. Indemnité	d'assurance pour travaux extraordinaires						
28d.							
T	OTAL des recettes extraordinaires	2 214,16		P P		_	
Diameter destroy	Recettes ordinaires	21 472,75	22 055,99	21915,45			
Récapitulation :	Recettes extraordinaires	2 214,16	3 191,51	3372,05			
TOT	AL GÉNÉRAL DES RECETTES	23 686,91	25 247,50	27247,30			

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

221	Sommes portées	Crédits alloués	Crédits mo	difiés par	
NATURE DES DÉPENSES	au compte de 2019	au budget de 2021 par la Fabrique 3	le chef diocésain 4	le Collège Provincial	Observation 6
CHAPITRE I					
Dépenses relatives à la célébration du culte arrêtées par l'Évêque					
Objets de consommation					
1. Pain d'autel	109,44	100,00			
2. Vin		30,00			
3. Cire, encens et chandelles	111,62	150,00			
4. Huile pour lampe ardente	101,54	110,00			
5. Electricité	396,74	350,00			
6. Autres 6a. Chauffage - Gaz	1 789,21	1 700,00			
6b. Eau	131,81	140,00			
6с.					
6d.					
Entretien du mobilier 7. Letien des ornements et vases sacrés					
8. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie					
9. Blanchissage et raccommodage du linge		80,00			
10. Nettoiement de l'église (produits)		20,00			
11. Autres 11a. Matériel pour entretien de l'église	14,76	15,00			-
11b.					_
Autres frais nécessaires à la célébration du culte					
12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	1 255,51	1 200,00			_
13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires	45,00				_
14. Achat de linge d'autel	423,00				
15. Achat de livres liturgiques	47,50	50,00			_
TOTAL des dépenses arrêtées par l'Évêque	4 426,13	4 145,00			
CHAPITRE II Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et du Collège Provincial I - DÉPENSES ORDINAIRES					
Gages et traitements					
16. Traitement brut du clerc					_
17. Traitement brut du sacristain	2 585,76	2 690,00			_
18. Traitement brut des chantres	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	100500			
19. Traitement brut de l'organiste	4 124,75				_
20. Organiste de remplacement	35,00				4
21. Traitement des enfants de choeur	54,50	54,50			-
22. Traitement brut des sonneurs					4
23. Traitement brut du porte-croix					-
24. Traitement brut du bedeau					-
25. Charges de la nettoyeuse ALE (chèques + assurance)	040.00	045.00			-
26. Traitement brut de la nettoyeuse	946,06				-
REPORT des dépenses ordinaires, Chapitre II	7 746,07	8 119,50			

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

	Sommes portées	Crédits alloués au budget	Crédits modifiés par]
NATURE DES DÉPENSES	au compte de 2019 2	de 2021 par la Fabrique	le chef diocésain	le Collège Provincial	Observatio 6
REPORT des dépenses ordinaires - Chapitre II	7 746,07	8 119,50			
Réparations d'entretiens					
27. Entretien et réparation de l'église	210,50	1 500,00			
28. Entretien et réparation de la sacristie					
29. Entretien et réparation du cimetière					
30. Entretien et réparation du presbytère		1 50 0,00			
31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties					_
32. Entretien et réparation de l'orgue					_
33. Entretien et réparation des cloches	480,36	3 000,00			
34. Entretien et réparation de l'horloge		200,00			_
35. Autres : 35a. Entretien et réparation des appareils de chauffage		265,00			
35b. Entretien et réparation de l'extincteur	152,26	80,00			_
35c. Entreprise de nettoyage					_
35d.					
Dépenses diverses					
36. Supplément de traitement au curé					_
37. Supplément de traitement au vicaire					
38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	50,00	50,00			_
39. Honoraires des prédicateurs	50,00	50,00			_
40. Abonnement «Église de Tournai»	244,00	244,00			
41. Remises allouées au trésorier	30,00	30,00			_
42. Remises allouées à l'Evêché					
43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés					
44. Intérêts des capitaux dus					
45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, etc	4,75	30,00			_
46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc	20,09	25,00			_
47. Contributions					_
48. rance contre l'incendie	173,89	180,00			_
49. Fonds de réserve					_
50. Autres dépenses ordinaires : 50a. Charges sociales	4 049,40	4 185,00			_
50b. Précompte professionnel versé					
50c. Avantages sociaux bruts	1 074,75	1 220,00			
50d. Assurance responsabilité civile	37,69	40,00			_
50e. Assurance loi	112,04	116,00			_
50f. Assurance R.C. objective	74,00	77,00			_
50g. Assurances catéchistes	25,87	28,00			_
50h. SABAM	50,60	51,00			
50i.					_
50j. Frais divers	72,00				_
50k. Reprobel / Equitable	22,00				_
50l. Maintenance informatique		30,00			
TOTAL des dépenses ordinaires, Chapitre II	14 680,27	21 102,50			

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

			Sommes portées Crédits alloués au budget		Crédits mo	Crédits modifiés par	
NATU	JRE DES DÉPE 1	NSES	au compte de 2019	de 2021 par la Fabrique	le chef diocésain 4	le Collège Provincial 5	Observations 6
II - DÉPE	NSES EXTRAORE	INAIRES					
51. Déficit du compte	de l'année 2019						
52. Déficit présumé de	l'exercice courant						
53. Placement de capit	aux						
54. Achat d'ornements, ustensiles, non co	, vases sacrés, linge, m mpris au chapitre pren	eubles et nier					
55. Décoration et embe	ellissement de l'église				-		
56. Grosses réparations	s, construction de l'égli	se					
57. Grosses réparation	s du cimetière						
58. Grosses réparation	s du presbytère						-
59. Grosses réparation	s d'autres propriétés bâ	ities					-
60. Frais de procédure							_
61. Autres dépenses ex							e.
62. Dépenses ordinaire	es relatives à un exerci	ce antérieur	1 572,43				
62b.							
63. Dépenses extraord 63a.	inaires relatives à un e	xercice antérieur					
63b.							
TOTAL des dé	penses extraordina	ires, chapitre II	1 572,43	0,00			
III - I	RÉCAPITULAT	TONS					
	Dépenses :						
Arrêtées par l'Évêque			4 426,13	4 145,00			_
Soumises à l'approbation de l'Évêquet du Collège Provincial	ion de l'Évêque	Ordinaires	14 680,27	21 102,50			_
	al	Extraordinaires	1 572,43	0,00		,	-
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		20 678,83	25 247,50			4	
BALANCE	Recettes		23 686,91	25 247,50			_
200 Auri 24 1 W	Dépenses		20 678,83				-
	EXCÉDENT		3 008,08	0,00			

Le Président,

Les Membres,

Le Trésorier,

El. Loneau

Le Conseil communal de MONS, dans sa séance du				
Par le Conseil,				
Le chef diocésain, arrête et approuve, en ce qui le concerne, les allocations, en recettes et en dépenses du ésent budget pour l'année 2021, sous réserve des modifications y apportées dans la 4me colonne, sous les n°				
Le Collège Provincial du HAINAUT approuve, en ce qui le concerne, les allocations, en recettes et en dépenses du présent budget pour l'année 2021, sous réserves des modifications apportées dans la 5me colonne, sous les n°				

Fabrique d'église Saint-Ghislain de Villers-St-Ghislain

Du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de cette fabrique d'église a été extrait ce qui suit :

SEANCE du 18 août 2020 »

Membres présents :

Quaghebeur Edouard (président)
L'hoir René (secrétaire)
Losseau Etienne (trésorier)
Harveng Pierre

Membres excusé:

Nachtergaele Philippe

Objet: Budget - exercice 2021

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église Saint-Ghislain de Villers-St-Ghislain

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 24, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1^{er};

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 :

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus;

Considérant qu'en date du 21/08/19, le bureau des marguilliers a élaboré le projet de budget pour l'exercice 2020 ;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2020, et que les allocations prévues dans les articles de dépense sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ;

Considérant, pour le surplus, que les allocations arrêtées par le Conseil de fabrique sont justifiées dans l'espace réservé à cet effet en page 2 du budget joint à la présente délibération,

ARRETE:

Article 1^{er}: Le budget de la Fabrique d'église Saint-Ghislain de Villers-St-Ghislain, pour l'exercice 2020, est arrêté par voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	22 055,99 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	20 825,99 €
Recettes extraordinaires totales	3 191,51 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	3 191,51 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4 145,0 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	21 102,50 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0€
Recettes totales	25 247,50 €
Dépenses totales	25 247,50 €
Résultat budgétaire	0€

Art. 2 : En application de l'article 1^{er} de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément :

- au Conseil communal de la commune de « commune » ;
- à l'Organe représentatif du culte reconnu.

Art. 3: Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires ;
- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales ;
- (un état détaillé de la situation patrimoniale). Pas de biens propres à la Fabrique de Villers-St-Ghislain !
- (un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires) ;
- un relevé des célébrations cultuelles privées prévues avec les tarifications d'application.

. 111

Raison d'être de la non-transmission de certaines pièces justificatives :

Le Secrétaire	L'Hoir René	SIGNATURE
Le Trésorier	Losseau Etienne	SIGNATURE El·loneou
Le Président	Quaghebeur Edouard	SIGNATURE
Autre membre présent	Harveng Pierre	SIGNATURE